

**CATEGORISATION FANTAISISTE DE PARTIS POLITIQUES
ALIMENTEE ET ENTRETENUE A DESSEIN AUX FINS DE
DESTABILISATION DE L'OPPOSITION DANS L'OPINION
PUBLIQUE :**

**LE PARTI GRANDE SOLIDARITE REPUBLICAINE (GSR-La
Main dans la Main) réagit.**

C'est par correspondance, N°021-S2/2022/VP1/Pt/GSR/SA du 07 Septembre 2022, que le Président du GSR, Monsieur Antoine GUEDOU VISSETOGBE, a appelé l'attention, du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) sur l'obligation qui lui est faite par l'article 6, 2^e tiret de la Loi N° 2019-45 du 25 Novembre 2019 portant statut de l'opposition, nous citons: << transmettre dans un délai ne pouvant excéder deux (02) mois au journal officiel en vue de sa publication >> l'enregistrement Année 2022/N°050/MISP/DC/SGM/DPPAE/SA du 19 Juillet 2022 par lequel, acte lui a été donné de l'appartenance du GSR à l'opposition conformément à la résolution N°1 de la Conférence des Instances Dirigeantes du Parti tenue le 12 Février 2022.